

# A part le vin et la bière, l'alcool est interdit aux moins de 18 ans

SANTÉ Maggie De Block, la ministre de la Santé, bannit « alcopops » et « prémix » baptisés aux spiritueux

C'était une mesure attendue depuis longtemps : la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) a décidé d'interdire tout alcool aux moins de 18 ans, à l'exception notable de la bière ou du vin. « Les règles relatives à l'alcool étaient trop complexes, explique-t-elle. Aujourd'hui, les spiritueux obtenus par fermentation comme le vermouth sont autorisés à partir de l'âge de 16 ans, contrairement à ceux obtenus par distillation. Je veux clarifier les choses : de 16 à 18 ans, seuls le vin et la bière seront désormais autorisés. » Selon la ministre, elle « exécute ainsi un point important du plan alcool ».

« Au cours de ces dernières années, de nombreux nouveaux produits contenant de l'alcool sont arrivés sur le marché. Sur le terrain, des voix de plus en plus nombreuses se sont élevées pour réclamer une certaine clarté sur la limite d'âge pour la consommation de boissons comme les alcopops et la bière contenant de la tequila », explique la ministre. C'est désormais chose faite pour le consommateur, les vendeurs, les exploitants horeca, les associations et autres organisateurs d'événements. Pour la ministre, « il s'agit également d'une excellente nouvelle pour le service d'inspection chargé de vérifier le respect de la législation sur le terrain ».

## Les prémix au spiritueux bannis

Il y aura donc une interdiction de principe sur la vente, le service et l'offre de boissons alcoolisées aux personnes de moins de 18 ans. « Une exception est toutefois prévue : la bière et le vin, y compris le vin mousseux, sont autorisés à partir de 16 ans », explique la ministre. Sont ainsi dorénavant interdits aux jeunes en

dessous de 18 ans : les « prémix » à base de bière auxquels a été ajouté un (arôme de) spiritueux, les bières qui sont étiquetées, présentées ou commercialisées avec une référence à un spiritueux, comme la tequila. Sont aussi bannis les « prémix » à base de vin auxquels ont été ajoutés d'autres boissons ou produits. Toutefois, les « prémix » à base de bière auxquels a été ajouté un arôme de fruit, un autre produit ou une boisson non alcoolisée sont autorisés dès l'âge de 16 ans.

Pas sûr que chaque gérant de night-shop s'y retrouve aisément. « Dans la pratique, cette nouvelle réglementation signifie également qu'un caissier, un serveur ou un commerçant peut demander de présenter une pièce d'identité afin de contrôler l'âge. En cas de doute, n'importe qui peut demander à voir la carte, indique Maggie De Block. Si l'âge n'est pas prouvé, on peut refuser de donner de l'alcool et ainsi éviter une infraction. »

## « Une clarification peu claire »

Mais, reconnaît-elle, « cette limite

d'âge n'empêche pas l'abus d'alcool. Nous devons expliquer aux jeunes quels sont les risques liés à l'alcool. Dans ce domaine, les parents remplissent un rôle

important et, de manière plus générale, aussi dans le choix de boissons et d'aliments sains. Faire de la bière et du vin des fruits défendus les rend encore plus attrayants. »

Cette modification dans le paysage de l'addiction satisfait-elle dans le monde de terrain ? A priori non. « D'abord parce que ce n'est pas une clarification réelle, réagit Martin de Duve, directeur d'Univers Santé et porte-parole du groupe Jeunes, alcool et société. Nous avons proposé que si elle désirait garder deux paliers d'interdiction, 16 et 18 ans, on fixe à 16 degrés d'alcool la limite à ne pas dépasser pour les 16 et plus. C'est aisé et mnémotechnique. Ici, c'est flou, peu compréhensible, hors de portée des non-spécialistes. Comment un caissier de supermarché ou un tenancier de bar va-t-il utiliser cela ? C'est une fausse clarification. Et c'est un voile pour cacher le fait que l'Open VLD a torpillé tout plan alcool sérieux en 2013, 2015 et 2017. Le Conseil supérieur de la santé a rendu un avis à ce sujet en juin, qui ouvre la porte à de nombreuses pistes. C'était à la demande de la ministre, qui a reçu l'avis et a manifestement décidé de ne pas en faire grand-chose. » ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS